

A

nnexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES

BTS conception de produits industriels créé par arrêté du 3 septembre 1997		BTS conception de produits industriels créé par le présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1. Français	U1	E1. Français	U1
E2. Langue vivante étrangère	U2	E2. Langue vivante étrangère : anglais	U2
E3. Mathématiques	U3	E3. Mathématiques	U3
E4. Avant-projet de produits industriels Sous-épreuve : Étude et calculs d'avant-projet	U4 U41	E5. Conception de produits industriels Sous-épreuve : Modélisation et comportement de produits industriels	U5 U51
Sous-épreuve : Dessin d'avant-projet	U42	Sous-épreuve : Analyse et spécification de produits	U52
E5. Automatismes industriels Sous-épreuve : Problème d'automatisme	U5 U51	E4. Motorisation des systèmes	U4
Sous-épreuve : Physique appliquée	U52		
E6. Épreuve professionnelle de synthèse Sous-épreuve : Présentation du rapport de stage industriel	U6 U61	E6. Épreuve professionnelle de synthèse Sous-épreuve : Soutenance du rapport de stage industriel	U6 U61
Sous-épreuve : Présentation du dossier de projet	U62	Sous-épreuve : Présentation du projet industriel	U62

Remarques :

- 1) Un candidat bénéficiant d'une des unités U51 ou U52 de l'ancien diplôme peut conserver sa note et la reporter sur l'épreuve E4 (unité U4) du nouveau diplôme. Les candidats bénéficiant des deux unités pourront reporter la note la plus favorable sur l'épreuve E4.
- 2) Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau, pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.